

GUIDE À L'INTENTION DES SUPERVISEURS DE STAGE

LES MESURES D'ACCOMMODEMENT EN STAGE

UN QUESTIONNEMENT EN QUATRE TEMPS

Se questionner

Collaborer

Agir avec équité



Accueil et soutien
aux étudiants en situation
de handicap

LES REMERCIEMENTS

La rédaction de ce guide est rendue possible grâce à la collaboration de certaines personnes. Par conséquent, nous tenons à remercier pour leurs précieux commentaires

Madame Louise Careau, directrice du Centre d'aide aux étudiants

Madame Nancy Mill, conseillère aux étudiants en situation de handicap,
Centre d'aide aux étudiants

RÉDACTION DE CE GUIDE

Madame Anne-Louise Fournier, coordonnatrice du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap, Centre d'aide aux étudiants

Madame Brigitte Dagneau, conseillère aux étudiants en situation de handicap,
Centre d'aide aux étudiants

Monsieur Hugues Villeneuve, conseiller aux étudiants en situation de handicap,
Centre d'aide aux étudiants

GRAPHISME

Service de reprographie de l'Université Laval

Université Laval, juin 2020

LES MESURES D'ACCOMMODEMENT EN STAGE :

UN QUESTIONNEMENT EN QUATRE TEMPS

SOMMAIRE

<u>01</u> À PROPOS DE CE GUIDE Se questionner, collaborer et agir avec équité.....	4
<u>02</u> UTILISATION DES MESURES D'ACCOMMODEMENT EN CONTEXTE DE STAGE Ce que dit la recherche.....	4
<u>03</u> CONTEXTE LÉGAL AU QUÉBEC L'obligation d'accommodement	5
<u>04</u> POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL Pour un traitement juste et équitable, au sujet de la confidentialité.....	5
<u>05</u> CONTEXTE POUR LES ÉTUDIANTS Le dévoilement de leur limitation fonctionnelle.....	6
<u>06</u> CONTEXTE POUR LES SUPERVISEURS DE STAGE Chaque étudiant est unique.....	7
<u>07</u> LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN	8
<u>08</u> COMMENT ÉVALUER LES MESURES D'ACCOMMODEMENT POSSIBLES EN STAGE? Principes et critères : justes, équitables et raisonnables.....	9
<u>09</u> UN QUESTIONNEMENT EN QUATRE TEMPS	11
1. Quel est l'obstacle anticipé?	11
2. Que cherche-t-on à évaluer?	11
3. Les activités du stage peuvent-elles s'accomplir d'une seule façon?	11
4. Si oui, pourquoi?	11
<u>10</u> EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS EN STAGE	12
<u>11</u> CONCLUSION	16
<u>12</u> RESSOURCES UTILES	16
<u>13</u> LES RÉFÉRENCES	17

01

À PROPOS DE CE GUIDE

Se questionner, collaborer et agir avec équité

De plus en plus de programmes universitaires proposent des stages qui permettent aux étudiants de développer et de mettre en pratique des compétences spécifiques dans leur domaine d'études. On observe donc un accroissement du nombre d'étudiants en milieu de stage et, par le fait même, du nombre d'étudiants en situation de handicap.

Plusieurs questionnements et certaines inquiétudes peuvent être soulevés en ce qui concerne l'atteinte des exigences liées aux stages par les étudiants en situation de handicap. Comme chaque étudiant est unique et que chaque milieu de stage comporte sa réalité et son contexte, vous ne trouverez pas une réponse unique aux aménagements qui peuvent s'avérer nécessaires pour favoriser l'atteinte des objectifs de formation.

Ce guide offre des balises pour aider la réflexion sur ce qui définit les mesures d'accommodement possibles en milieu de stage et leur contexte raisonnable et équitable. Le questionnaire proposé peut également s'appliquer pour les situations de laboratoires et de cours pratiques.

02

UTILISATION DES MESURES D'ACCOMMODEMENT EN CONTEXTE DE STAGE

Ce que dit la recherche

Récemment, deux études^{1,2} effectuées auprès des étudiants en situation de handicap à l'université nous ont permis de tracer un portrait de l'utilisation des mesures d'accommodement durant leur parcours universitaire. Alors que presque tous les étudiants qui consultent le Bureau d'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap requièrent des mesures d'accommodement en contexte scolaire (94,7%), ce nombre diminue entre 11,4% et 24,3% en contexte de stage et 8,7% à 10,2% en contexte d'emploi.

Plus précisément, ces études indiquent que les mesures les plus utilisées par les étudiants en contexte scolaire sont le temps supplémentaire aux examens (74,3%), le local tranquille (68,6%) et l'usage d'un correcteur de français (25,4%). Alors qu'en contexte de stage, les mesures les plus utilisées sont un horaire de travail plus souple et un délai pour la remise du rapport de fin de stage.

Dès lors, il est essentiel de bien comprendre la distinction entre une mesure d'accommodement souhaitable au plan scolaire et une mesure d'accommodement souhaitable sur le plan de l'emploi. Étant donné l'absence de contraintes typiquement scolaires en emploi, l'insertion professionnelle semble s'effectuer avec un besoin minime, ou inexistant, de mesures d'accommodement². Autrement dit, les examens chronométrés ne sont pas le quotidien des employés professionnels, mais bien une réalité scolaire. Ainsi, par exemple, l'usage d'un ordinateur et l'usage d'un correcteur de français sont des pratiques courantes en milieu professionnel (CSÉ, 2018). De même, les conventions collectives de travail permettent de nos jours des horaires de travail flexibles ou à temps réduit (conciliation travail et vie personnelle). Enfin, la gestion du temps pour un employé professionnel, même s'il est confronté à des délais à respecter, lui appartient.

¹ Fournier, A.-L., Hubert, B. & Careau, L. (2020). *Obstacles et facilitateurs perçus par les étudiants en situation de handicap à l'université et l'appréciation des services*. *Revue canadienne de l'éducation*, 43(2), 465-497.

² Nadeau, C., Fournier, A.-L., & Careau, L. (sous presse). *Intégration dans l'emploi des étudiants ayant des incapacités, diplômés de l'Université Laval (Québec) entre 2007 et 2015*. *Développement humain, handicap et changement social*.



03

CONTEXTE LÉGAL AU QUÉBEC

L'obligation d'accommodement

Au Québec, tous les établissements scolaires incluant les établissements postsecondaires ont l'obligation d'offrir des accommodements aux étudiants en situation de handicap. Par extension, cette obligation s'applique aux stages en milieu de travail.

Cette obligation est basée sur :

- > La Charte des droits et libertés de la personne du Québec (Article 10) (1976);
- > La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., E-20.1) (2004);
- > La Politique du gouvernement du Québec :
À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (2009).



04

POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Pour un traitement juste et équitable

L'Université Laval a adopté une «*Politique institutionnelle de soutien aux étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'Université Laval*». Par cette politique, adoptée en 2002 et révisée en 2018, l'Université Laval exprime sa volonté d'assurer un traitement juste et équitable pour les étudiants en situation de handicap et d'atténuer les obstacles susceptibles de gêner leurs études universitaires.

Au sujet de la confidentialité

C'est à l'étudiant de décider s'il souhaite dévoiler sa limitation fonctionnelle aux responsables de son stage. «L'Université» ne peut dévoiler toute information non divulguée par l'étudiant sans avoir au préalable obtenu son consentement éclairé par écrit, excepté si la personne présente un danger pour elle-même ou pour autrui. L'évaluation de la dangerosité doit être basée sur des éléments réels. Le simple fait de s'inquiéter à ce sujet ne suffit pas pour rompre la confidentialité. L'obligation de confidentialité est basée sur :

- > L'article 5 de la Charte des droits et libertés de la personne, traitant du respect de la vie privée;
- > Le Code civil du Québec et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

La direction de programme et le personnel enseignant ne peuvent donc en aucun cas communiquer cette information au nom de l'étudiant que ce soit au directeur de la formation pratique, au coordonnateur des stages ou aux superviseurs en milieu de stage.



CONTEXTE POUR LES ÉTUDIANTS

Le dévoilement de leur limitation fonctionnelle

De nos jours, on retrouve encore beaucoup de **mythes et préjugés**. Ce sont **des obstacles sociaux à surmonter pour l'étudiant**. Les mythes, les fausses croyances et les préjugés nuisibles sont habituellement fondés sur un manque d'information. Selon une étude américaine³ réalisée auprès d'étudiants en situation de handicap, ayant une déficience visible ou invisible, ils peuvent vivre les situations suivantes :

- > Désir d'être comme les autres, de passer inaperçu;
- > Acceptation en cours de sa déficience fonctionnelle (diagnostic récent);
- > Difficulté de demander un accommodement (gêne, honte);
- > Peur qu'une étiquette leur soit apposée et qu'elle les suive sur le marché du travail;
- > Expériences négatives avec les professeurs;
- > Préoccupation de ce que les autres étudiants vont penser;
- > Peur que les autres perçoivent l'accommodement comme un privilège, que ce soit mal compris;
- > Connaissances insuffisantes sur les services disponibles.

Les étudiants en situation de handicap ont souvent en commun un niveau de stress plus élevé que la moyenne des gens, alimenté en plus par les démarches supplémentaires et les réactions qu'amène leur situation de handicap. Dans ce contexte potentiellement préjudiciable, l'étudiant peut prendre la décision de ne pas demander d'aménagements dans son milieu de stage.

Le centre d'aide aux étudiants a développé le Guide «[Dévoiler votre handicap : pour ou contre?](#)» pour aider les étudiants à réfléchir à la pertinence de dévoiler leur situation de handicap. On leur recommande également de faire l'atelier en ligne «[Réussir votre intégration en stage et en emploi](#)» afin de déterminer les situations de handicap qu'ils pourraient rencontrer et les mesures d'accommodements possibles.

Cet atelier peut être réalisé seul, mais l'étudiant peut aussi demander d'être accompagné par son conseiller ACSESH. À titre de superviseur de stage, nous vous invitons à recommander cet atelier à vos étudiants, s'il n'est pas déjà connu par ces derniers. Nous vous conseillons également de parcourir cette page. Vous y trouverez des informations qui pourront vous être utiles.

³Marshak, L.; Wieren, T.V.; Raeke Ferrell, D.; Swiss, L. et C.Dugan (2010). *Exploring barriers to college student use of disability services and accommodations*. Journal of Postsecondary Education and Disability, 22(3), 156-175.



CONTEXTE POUR LES SUPERVISEURS DE STAGE

Chaque étudiant est unique

Plusieurs inquiétudes peuvent vous venir à l'esprit lorsque vous accompagnez un étudiant en situation de handicap dans le contexte d'un stage :

- > L'étudiant vivra-t-il un échec?
- > L'étudiant réussira-t-il à trouver un emploi dans son domaine après le stage?
- > Comment vais-je pouvoir accompagner cet étudiant et le milieu de stage?
- > Risquons-nous de perdre ce milieu de stage si nous y envoyons un étudiant en situation de handicap?
- > C'est un petit milieu; l'étudiant sera-t-il étiqueté par la suite?
- > Dois-je m'inquiéter pour la sécurité des « clients » ou des « patients » que cet étudiant devra côtoyer en stage?
- > Etc.

Bien que vous souhaitiez la réussite des étudiants, rappelez-vous que l'échec ou l'arrêt des études font parfois partie du cheminement d'un étudiant. Les accommodements offerts aux étudiants en situation de handicap visent à pallier une limitation fonctionnelle et ne peuvent garantir la réussite de leur stage. Ils doivent acquérir les mêmes compétences que tous les autres étudiants, ce qui implique la possibilité de vivre un échec.

Rappelez-vous que chaque étudiant est unique et que son diagnostic n'est qu'une de ses caractéristiques. L'accès aux stages est faisable et réaliste, d'autant plus si l'on s'assure d'identifier préalablement les obstacles ou les défis en collaboration avec l'étudiant. Enfin, l'accueil manifesté par les acteurs du milieu de stage demeure un facteur important pour favoriser l'établissement d'un climat de confiance, d'empathie et de soutien envers le stagiaire.



LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

L'évaluation des besoins et la mise en place de mesures d'accommodement en stage constituent une responsabilité partagée entre plusieurs acteurs :

- > L'étudiant en situation de handicap
- > Le conseiller aux étudiants en situation de handicap
- > La direction de programme
- > Le(s) responsable(s) et superviseur(s) de stage

Voici plus précisément les rôles et responsabilités de chacun :

Étudiant en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> > Se questionner sur ses compétences, ses champs d'intérêt et ses attentes > S'informer sur les exigences liées aux stages > Anticiper les difficultés et prendre des moyens pour y faire face > S'inscrire au service Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) > Planifier avec le conseiller ACSESH les mesures d'accommodement nécessaires
Conseiller aux étudiants en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner l'étudiant dans sa réflexion > Examiner avec l'étudiant ses besoins et les différents moyens qu'il peut utiliser pour pallier sa situation de handicap > Collaborer avec les responsables et les superviseurs de stages à la détermination, la mise en place et le suivi des mesures d'accommodement en milieu de stage
La direction de programme	<ul style="list-style-type: none"> > Préciser les compétences que tous les étudiants doivent développer en contexte de stage > Rendre cette information accessible aux étudiants
Responsable / Superviseur de stage	<ul style="list-style-type: none"> > Avant le stage : identifier les obstacles ou défis en collaboration avec l'étudiant / bien comprendre les besoins de l'étudiant / évaluer la mise en place possible des mesures d'accommodement suggérées selon le milieu de stage / miser sur les forces de l'étudiant > Pendant le stage : offrir un accompagnement approprié / réviser et ajuster le plan d'action selon les besoins / consulter le conseiller ACSESH pour obtenir du soutien > Après le stage : identifier quels sont les forces, les faiblesses et les impacts pour la suite de sa formation pratique / situation d'échec : alternatives à examiner



COMMENT ÉVALUER LES ACCOMMODEMENTS POSSIBLES EN STAGE?

Principes et critères :
justes, équitables et raisonnables

Les mesures d'accommodement en contexte de stage sont des conditions ou des moyens mis en place pour pallier, **sans discrimination ni privilège**, la déficience fonctionnelle d'un étudiant, lui assurant ainsi un **accès juste et équitable** aux ressources et aux informations nécessaires à la réalisation de son stage.

Selon les exigences du programme et la réalité du milieu de stage, un étudiant ayant des limitations fonctionnelles peut rencontrer différents obstacles que ce soit au niveau de l'environnement physique des lieux, de la nature des tâches à accomplir ou de l'organisation du travail.

L'objectif de l'accommodement est de permettre à l'étudiant en situation de handicap de **démontrer sa capacité** à maîtriser le contenu et les compétences requises pour réussir son stage **sans désavantage relié à sa déficience fonctionnelle**.

Trois grands principes guident le choix des mesures d'accommodement :

1. Les mesures d'accommodement sont déterminées en tenant compte de la *limitation fonctionnelle de l'étudiant* et des *exigences du programme d'étude*.
2. Elles visent les *modalités d'évaluation et non les objectifs pédagogiques* des stages.
3. Dans un contexte *raisonnable*.

On peut considérer un accommodement comme étant raisonnable dans la mesure où il ne nuit pas à autrui et que le coût est raisonnable. La mise en place d'une mesure d'accommodement peut représenter une contrainte et entraîner certains efforts de la part des responsables de stage et du milieu de stage. Pour que l'on juge une mesure comme étant déraisonnable ou représentant une contrainte excessive, elle ne doit pas simplement être dérangeante. S'il y a lieu, c'est à l'université et au milieu de stage de démontrer que l'accommodement est déraisonnable après avoir fait une recherche réelle et sérieuse de solutions.



Modèle du développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH)

Selon le modèle explicatif du processus de production du handicap (PPH)⁴, c'est **l'interaction entre les facteurs personnels de l'étudiant et les facteurs environnementaux qui pourrait produire des situations de handicap** en milieu de stage.

Les facteurs personnels de l'étudiant comprennent ses limitations fonctionnelles (déficience ou incapacité) et ses autres caractéristiques personnelles comme les valeurs, les qualités et les compétences sur lesquelles il peut compter. Les facteurs environnementaux (physiques et sociaux) liés au milieu de stage se rapportent aux variables architecturales et technologiques, à l'organisation du travail et aux tâches à accomplir selon les exigences de stage, ainsi qu'aux croyances et valeurs du milieu.

On doit s'assurer de respecter les valeurs de l'étudiant, son projet professionnel, et tenir compte du contexte dans lequel il réalisera son stage. Pour évaluer les situations de handicap à prévoir, vous devez identifier ce qui fait obstacle à la réalisation du stage. Pour chacun des obstacles, on peut envisager les mesures d'accommodement possibles.



⁴RIPPH – Réseau international sur le processus de production du handicap



UN QUESTIONNEMENT EN QUATRE TEMPS

Nous vous proposons un questionnement en quatre temps pour déterminer les accommodements possibles selon les besoins de l'étudiant et la nature des compétences à développer en stage⁵ :

1. Quel est l'obstacle anticipé?

Identifier avec l'étudiant les obstacles anticipés pour la réalisation du stage, en lien avec ses limitations fonctionnelles.

Définir la nature de l'obstacle :

- > Organisation du travail
- > Tâche à accomplir
- > Accessibilité informatique ou technique (téléphonie, vidéoconférence, etc.)
- > Environnement physique

2. Que cherche-t-on à évaluer?

Préciser les compétences disciplinaires à acquérir durant le stage et les modalités d'évaluation.

La direction de programme et le personnel enseignant doivent préciser, dans un premier temps, les compétences à développer durant le stage et les faire connaître aux étudiants. Les exigences peuvent être présentées sous la forme d'une grille d'évaluation ou de référentiels de compétences ayant des indicateurs précis pour chacune des composantes.

Vous devez faire la distinction entre les compétences disciplinaires à posséder et les compétences transversales à utiliser. Par exemple le fait de savoir écrire sans fautes et sans le support d'un logiciel constitue-t-il une compétence disciplinaire essentielle? Dans un domaine comme l'enseignement, le savoir écrire en direct au tableau peut en effet être une compétence du programme d'études à démontrer en stage.

3. Les activités du stage peuvent-elles s'accomplir d'une seule façon?

Envisager les différentes alternatives ou aménagements possibles (de l'organisation du travail, la réalisation de la tâche, l'accessibilité informatique et technique ou de l'environnement physique).

- > Modification de l'horaire de stage, sa durée, etc.
- > Autres manières de réaliser une tâche – aide technique ou humaine
- > Utilisation des technologies adaptées
- > Aménagement de l'environnement de stage

On doit différencier les habitudes du milieu de stage de l'impossibilité de faire autrement. En effet, certains accommodements ont déjà permis des améliorations de fonctionnement bénéfiques à tous les stagiaires.

4. Si oui, pourquoi?

Faire la démonstration que l'accommodement est déraisonnable.

Il revient à l'université et au milieu de stage de justifier l'impossibilité d'offrir un accommodement; d'expliquer en quoi il est déraisonnable. Ce peut être le cas si l'accommodement demandé empêche de répondre à une exigence disciplinaire du stage, s'il nuit aux droits fondamentaux d'autrui ou si les coûts de mise en place sont excessifs. Dans une telle situation, vous devez planifier une rencontre avec l'étudiant afin de trouver une solution alternative. Pour faciliter cette étape, la contribution du conseiller ACSESH est fortement recommandée.

⁵Inspiré de Roberts, B.L. (2013). *A lifeline for disability accommodation planning : How models of disability and Human rights principles inform accommodation and accessibility planning*. Thèse de doctorat, Queen's University, Kingston : Ontario, Canada.



EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS EN STAGE

Mise en situation #1



Une étudiante dont la condition de santé entraîne des douleurs chroniques et de la fatigabilité aura à réaliser un stage à temps plein (35 heures/semaine) sur une durée de huit semaines. L'étudiante évalue sa capacité de travail à 25 heures par semaine et mentionne que des temps de pause durant la journée favorisent sa gestion de l'énergie et des douleurs. Elle mentionne également que de bénéficier d'une journée de repos durant la semaine lui est bénéfique.

Quel est l'obstacle anticipé?



L'organisation du travail : L'horaire de stage prévoit habituellement que les étudiants réaliseront leur stage sur une période de huit semaines à raison de 35 heures par semaine.

La tâche à accomplir : Les tâches associées au stage demandent, dans la plupart des milieux de stage, de se déplacer fréquemment sur de longues et moyennes distances et de maintenir une position debout prolongée. L'étudiante reconnaît qu'il sera difficile pour elle de se conformer aux exigences physiques en raison de la présence de douleurs.

Que cherche-t-on à évaluer?



Quelles sont les compétences disciplinaires à évaluer en lien avec ce stage?

Est-ce que la capacité de l'étudiante à travailler 35 heures par semaine représente une compétence disciplinaire liée au stage?

Est-ce que la capacité de l'étudiante à se déplacer fréquemment et à maintenir une position debout prolongée représente une compétence disciplinaire liée au stage?

Les activités du stage peuvent-elles s'accomplir d'une seule façon?



Pour l'organisation du travail, pourrait-on envisager d'établir un horaire de stage qui s'échelonne sur 11 semaines au lieu de huit semaines? Cela permettrait à l'étudiante de suivre un horaire de 3,5 jours/semaine, incluant une journée de congé le mercredi par exemple. On pourrait prévoir des pauses supplémentaires durant la journée.

En lien avec les tâches à accomplir, le milieu de stage pourrait être choisi en fonction d'un environnement de travail qui entraîne moins de déplacements ou de maintien d'une station debout prolongée. Des aides techniques pourraient également favoriser ses déplacements (ex. : triporteur) ou le maintien de la station debout (ex. : banc « assis debout »).

Si oui, pourquoi?



Si un accommodement ne peut être mis en place, car vous déterminez que les activités de stage ne peuvent s'accomplir que d'une seule façon, c'est à l'université de démontrer que l'accommodement demandé représente une contrainte excessive. De plus dans une telle situation, vous devez rechercher des solutions alternatives pour répondre aux besoins de l'étudiante.



Mise en situation #2



Un étudiant vous informe que sa condition entraîne une lenteur et des difficultés de compréhension en lecture, ainsi que des difficultés en écriture (syntaxe, orthographe et grammaire). En raison de sa condition, il demande des accommodements dans la réalisation de ses activités de stage.



Quel est l'obstacle anticipé?

La tâche à accomplir : Dans l'exécution des tâches, les stagiaires doivent habituellement écrire de façon manuscrite dans les dossiers. L'étudiant mentionne que l'écriture manuscrite lui cause des difficultés en syntaxe qui pourraient entraîner des erreurs de compréhension. Il commet également de nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire qu'il ne peut repérer sans un logiciel de correction (ex. : Antidote).

Les stagiaires doivent aussi consulter des rapports qui contiennent plusieurs pages. En raison de sa lenteur et de ses difficultés de compréhension en lecture, l'étudiant explique qu'il pourrait avoir besoin d'une version numérique des documents. De cette manière, il pourrait utiliser une synthèse vocale (ex. : WordQ) pour la lecture des documents.

Accessibilité informatique : L'étudiant utilise avec aisance les logiciels spécialisés qui pallient bien ses difficultés. Il pourrait amener son ordinateur portable qui est équipé de ces logiciels durant ses journées de stage.

Que cherche-t-on à évaluer?



Quelles sont les compétences disciplinaires à évaluer en lien avec ce stage?

Les capacités en lecture et en écriture, sans recours aux technologies adaptées, sont-elles des compétences disciplinaires liées au stage?

Les activités du stage peuvent-elles s'accomplir d'une seule façon?



Est-ce que l'étudiant pourrait rédiger à l'ordinateur les notes au dossier à l'aide des logiciels spécialisés? Les documents pourraient ensuite être imprimés, par l'étudiant et classés au dossier.

Est-ce que seule l'écriture manuscrite est autorisée au dossier? Dans ce cas, l'étudiant pourrait dicter ce qu'il désire y inscrire à une tierce personne qui l'écrirait pour lui.

Est-ce que l'étudiant pourrait apporter son ordinateur portable pour utiliser les logiciels spécialisés qu'il possède déjà? Sinon, peut-on lui fournir un ordinateur avec les logiciels spécialisés dans le milieu de stage?

Peut-on fournir à l'étudiant des versions numériques des documents à lire ou est-ce possible de lui donner accès à un numériseur pour transformer lui-même les documents en version numérique?

Si oui, pourquoi?



Pour refuser l'utilisation des technologies adaptées en lecture et en écriture, vous devez démontrer qu'elle va à l'encontre des compétences disciplinaires à acquérir dans le cadre du stage. Les coûts engendrés par les accommodements requis ne seraient probablement pas excessifs, étant donné que les services informatiques de plusieurs organisations possèdent souvent déjà ce type de logiciels.

Concernant la proposition de l'étudiant d'apporter son propre ordinateur portable, vous devriez vérifier si cet aménagement peut compromettre la sécurité informatique du milieu de stage et donc celle du droit à la confidentialité des usagers. Dans le cas d'un refus, vous devrez néanmoins trouver des solutions alternatives.



Mise en situation #3



Un étudiant vous informe que sa condition entraîne des difficultés d'organisation et de planification, ainsi que dans les communications au niveau de la compréhension et de l'expression orales. Il demande des accommodements dans la réalisation de ses activités de stage.



Quel est l'obstacle anticipé?

L'organisation du travail : Les stagiaires reçoivent habituellement des consignes verbales de la part de leur superviseur de stage. On s'attend à un certain niveau d'autonomie dans la planification et la réalisation de leurs tâches. L'étudiant mentionne avoir besoin d'aide pour s'assurer une bonne compréhension des consignes et pour bien planifier les tâches qu'il aura à accomplir.

La tâche à accomplir : Chaque semaine, les stagiaires doivent habituellement présenter l'avancement de leurs travaux aux collègues et répondre aux questions de ces derniers. L'étudiant mentionne qu'il pourrait éprouver de la difficulté à bien exprimer sa pensée, mais surtout à répondre adéquatement aux questions.

Que cherche-t-on à évaluer?



Quelles sont les compétences disciplinaires à évaluer en lien avec ce stage?

Les capacités de planification et d'organisation sont-elles des compétences disciplinaires liées au stage?

L'autonomie est-elle une compétence disciplinaire liée au stage?

Les capacités dans les communications sont-elles des compétences disciplinaires liées au stage?



Les activités du stage peuvent-elles s'accomplir d'une seule façon?

Un mécanisme d'encadrement pourrait être mis en place pour permettre à l'étudiant de bien comprendre les consignes de travail et pour le soutenir dans la planification de ses tâches (ex. : une rencontre de 15 minutes à chaque matin avec son superviseur). On pourrait également lui transmettre les consignes de travail par écrit avec des procédures à suivre et un échéancier de réalisation.

En ce qui a trait aux communications orales lors des rencontres d'équipe, une personne pourrait rencontrer l'étudiant pour l'aider à préparer ses communications et à anticiper les questions probables de ses collègues. L'étudiant pourrait transmettre par écrit un résumé de l'avancement de ses travaux à son superviseur. Ce dernier lui fournirait une rétroaction pour qu'il se prépare aux rencontres d'équipe. Une personne informée de l'avancement des travaux de l'étudiant pourrait le soutenir durant la rencontre lors de la période de questions avec ses collègues.

Si oui, pourquoi?



Les mesures d'accommodements suggérées ne présentent pas de contrainte excessive en matière de coûts ou d'impacts pour autrui. Néanmoins, les capacités de communication peuvent représenter une compétence disciplinaire à évaluer dans certains domaines. Vous devez donc vous poser la question si l'accommodement mis en place constitue un obstacle majeur à l'évaluation de la compétence. Dans ce cas, l'université devrait démontrer que la compétence ne peut être justement évaluée et devrait alors envisager d'autres mesures d'accommodements. Dans d'autres cas, ces aménagements peuvent aussi viser l'acquisition d'habiletés de façon graduelle et l'encadrement pourrait ainsi diminuer progressivement durant la période de stage.



Mise en situation #4



Une étudiante dont la mobilité est restreinte utilise un fauteuil motorisé pour tous ses déplacements. Elle ne peut donc monter des escaliers et son poste de travail doit être adapté à la hauteur de son fauteuil.



Quel est l'obstacle anticipé?

L'environnement physique : La plupart des milieux de stage sont situés dans des édifices de plusieurs étages. Les stagiaires doivent donc emprunter de nombreux escaliers durant la journée. Seuls quelques milieux de stage sont équipés d'un ascenseur et de rampes d'accès à l'entrée du bâtiment.



Que cherche-t-on à évaluer?

Quelles sont les compétences disciplinaires à évaluer en lien avec ce stage?

Est-ce que la capacité de monter et descendre des escaliers représente une compétence disciplinaire liée au stage?



Les activités du stage peuvent-elles s'accomplir d'une seule façon?

Peut-on permettre à l'étudiante d'avoir priorité sur les autres étudiants pour choisir son milieu de stage? Vous pourriez lui indiquer les milieux de stage dont les bureaux sont situés au rez-de-chaussée, ceux munis d'un ascenseur ou d'une rampe d'accès à l'extérieur.

Dans le cas où l'on ne trouverait aucune rampe d'accès à l'extérieur du bâtiment, vous pourriez vérifier la possibilité d'installer une rampe temporaire pour la durée du stage.

Vous devrez vous assurer que l'étudiante aura accès aux salles de réunion, de dîner, ainsi qu'aux toilettes. Son poste de travail devra également être adapté à la hauteur de son fauteuil motorisé et prévoir un dégagement suffisant pour permettre la circulation de son fauteuil dans son espace de travail.



Si oui, pourquoi?

Dans cette situation, les mesures d'accommodements suggérées ne devraient pas présenter une contrainte excessive en termes d'évaluation des compétences disciplinaires, de coûts ou d'impacts pour autrui.



EN GUISE DE CONCLUSION

Nous espérons que ce guide vous permettra de mieux comprendre comment évaluer les mesures d'accommodement possibles en stage. Le questionnement en quatre temps et les exemples d'aménagements en stage pourront vous servir de balises dans votre réflexion.

La mise en place de mesures d'accommodements vise à créer des conditions de réalisation de stages favorables à l'apprentissage. Selon les exigences du stage et avec votre collaboration, l'étudiant pourra identifier les éléments plus complexes pour lui en lien avec sa limitation fonctionnelle. Il pourra également identifier quelles stratégies il compte utiliser afin de surmonter ses défis.

Comme pour tout autre étudiant, pensez à souligner ses forces et à lui signaler les défis auxquels il fait face en vous basant sur des faits, des observations factuelles et des règles clairement établies au départ. Après tout, Antoine de Saint-Exupéry ne disait-il pas « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis » ?

En terminant, rappelez-vous que les conseillers ACSESH peuvent vous aider et collaborer à la détermination, la mise en place et le suivi des mesures d'accommodement.

RESSOURCES UTILES

Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval
www.aide.ulaval.ca

- > [On gagne à se connaître!](#)
Trois capsules vidéos pour vous inspirer
- > [Comment réagir?](#)
Pour dissiper vos craintes et vous informer
- > Formation
[Les étudiants en situation de handicap.](#)
[Défis et enjeux](#)
- > Atelier en ligne
[Réussir son intégration en stage et en emploi](#)
 qui s'adresse aux étudiants en situation de handicap :

Le canal AMI télé, dédié à l'accessibilité, présente une série intitulée « [Ça ne se demande pas!](#) » où des personnes vivant en situation de handicap répondent à des questions anonymes du public

CAPRES Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur
[Webinaire sur les étudiants en situation de handicap et les stages](#)



LES RÉFÉRENCES

[AQICEBS. Enquête Relance 2005 : Relance des étudiantes et des étudiants diplômés universitaires ayant des besoins spéciaux, cohorte 2002-2003.](#) (Page consultée le 23 mai 2020)

FOURNIER, Anne-Louise, HUBERT, Bruno & CAREAU, Louise (2020). *Obstacles et facilitateurs perçus par les étudiants en situation de handicap à l'université et l'appréciation des services.* Revue canadienne de l'éducation, 43(2), 465-497.

FOURNIER, Anne-Louise et TRUDEL, Louise (2016). *Les étudiants en situation de handicap : défis et enjeux.* Formation offerte au personnel de l'Université Laval, Centre d'aide aux étudiants, secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH).

PHILION, Ruth. (2016). [Guide de référence sur les mesures d'accommodement pouvant être offertes aux étudiants en situation de handicap en contexte universitaire.](#) (Page consultée le 23 mai 2020)

MARSHAK, Laura; VAN WIEREN, Todd ; RAEKE FERRELL, Dianne.; SWISS, Lindsay et DUGAN, Catherine (2010). *Exploring barriers to college student use of disability services and accommodations.* Journal of Postsecondary Education and Disability, 22(3), 156-175.

NADEAU, Charles, FOURNIER, Anne-Louise, & CAREAU, Louise (sous presse). *Intégration dans l'emploi des étudiants ayant des incapacités, diplômés de l'Université Laval (Québec) entre 2007 et 2015.* Développement humain, handicap et changement social.

[RIPPH - Réseau international sur le processus de production du handicap.](#) (Page consultée le 23 mai 2020)

ROBERTS, Barbara L. (2013). *A lifeline for disability accommodation planning: How models of disability and Human rights principles inform accommodation and accessibility planning.* Thèse de doctorat, Queen's University, Kingston: Ontario, Canada.



Centre d'aide aux étudiants
Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université
Local 2121
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-2880
www.aide.ulaval.ca
acsesh@aide.ulaval.ca

